

# LIVRET D'INFORMATIONS

Rentrée 2023-2024

Nous avons repris le chemin de l'école ;  
nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances.

L'équipe enseignante et le périscolaire sont opérationnels pour accueillir  
les enfants et les aider à accomplir, avec votre aide, une bonne année scolaire.

Les règles sanitaires liées « au Covid 19 » permettent d'accueillir tous les élèves,  
en toute sécurité. Elles peuvent être adaptées par les autorités sanitaires en  
fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires.



**ÉCOLE PUBLIQUE Jean- Jacques ROUSSEAU**

197 Rue des Chamois 74100 ETREMBIERES

**Tél :** 04.50.39.81.81

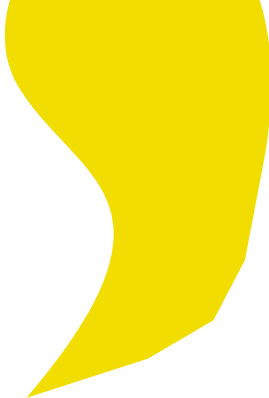
**Mail :** ce.07411621@ac-grenoble.fr

**Directrice :** Madame Johanne MARCO

**Adjointe à la direction :** Madame Mathilde LAUTREC



# ORGANISATION DE L'ÉCOLE

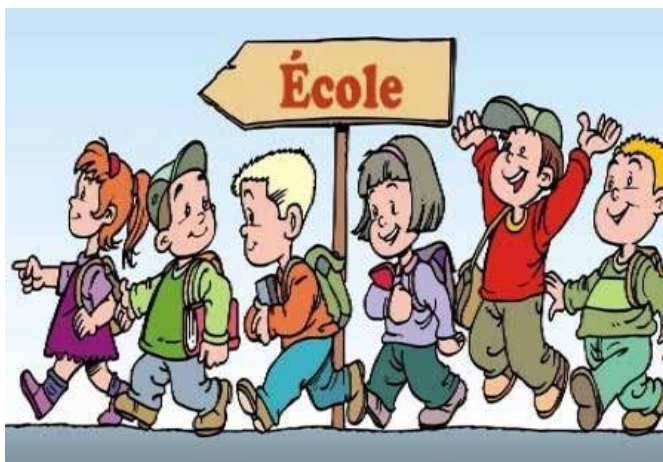


<b>Maternelle 1</b> PS / MS	Mme Lucie COUDRAY
<b>Maternelle 2</b> PS / GS	Mme Véronique MARTIN
<b>Maternelle 3</b> MS / GS	Mme Chloé TARRAL
<b>CP – CE2</b>	Mme Maude WISNIEWSKI
<b>CP – CE2</b>	Mme Johanne MARCO « Directrice »
<b>CE1</b>	Mme Léa PENANDO LE CONTEL
<b>CM1 - CM2</b> (1 <sup>ère</sup> classe)	Mme Mathilde LAUTREC « Adjointe en direction »
<b>CM1 - CM2</b> (2 <sup>ème</sup> classe)	Mme Elise BOUCHET



# CONTACTS AVEC L'ÉCOLE

- ▶ En cas d'**absence d'un élève**, prévenir l'école par téléphone ou par mail avant 8h20 ou avant 13h20. Au besoin, laissez un message sur le répondeur, au numéro de téléphone suivant : **04-50-39-81-81** ou de préférence par mail : **ce.0741162l@ac-grenoble.fr**
- ▶ Au retour de l'élève, fournir **impérativement une justification écrite de l'absence**, dans le cahier de liaison ou via Educartable. Toute absence injustifiée est susceptible d'entraîner un signalement auprès des services de l'Inspection Académique.
- ▶ Nous vous rappelons que tout enfant scolarisé est tenu à une fréquentation régulière de l'école.
- ▶ **Pour tout contact avec l'école et dans la mesure du possible, nous vous remercions de privilégier le mail.**



# ENTRÉES ET SORTIES



## Pour les petites, moyennes et grandes sections maternelles

### ► Les entrées

- Les élèves sont accueillis dès **8h20** le matin et dès **13h20** l'après-midi au **petit portail** (côté enseignant(e)s). **Les élèves de grande section doivent impérativement être accompagnés jusqu'au portail par un adulte et remis à un enseignant(e).**
- Ils seront accompagnés jusqu'à leur enseignant(e) par le personnel communal de l'école.

### ► Les sorties

- À **11h30** et **16h30**, les élèves seront remis par les enseignant(e)s aux personnes autorisées au **petit portail** ou confiés au personnel communal pour ceux inscrits au restaurant scolaire ou à la garderie.

---

## Pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2 :

### ► Les entrées

- Les élèves sont accueillis dès **8h20** le matin et dès **13h20** l'après-midi au **grand portail** (côté parking).
- Ils seront pris en charge par un enseignant(e) dans la cour ou se rendront directement en classe pour rejoindre leur enseignant(e).

## ► Les sorties :

- À **11h30** et à **16h30**, les enfants des classes élémentaires (à partir du CP) sont accompagnés jusqu'au **grand portail** par leur enseignant(e).
- Les élèves inscrits au restaurant scolaire ou à la garderie seront confiés au personnel communal.

*Aucune sortie avant l'heure ne sera autorisée, sauf circonstance exceptionnelle.*

*Dans ce cas, vous préviendrez **par écrit** l'enseignant(e) concerné(e) et viendrez chercher votre enfant devant **le petit portail**.*

---

## ATTENTION

*Pour des raisons sanitaires et de sécurité, les parents des élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de récréation et devront attendre leurs enfants devant le portail.*

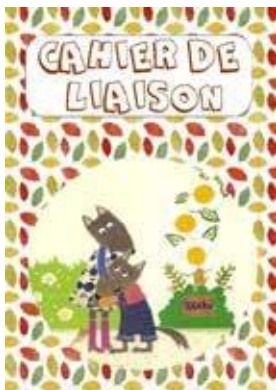
*Dans l'enceinte de l'école, **aucun adulte** étranger à l'école (parent, visiteur ...) n'est autorisé à intervenir **directement** auprès d'un enfant. Seuls les enseignant(e)s sont habilité(e)s à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (tout parent mécontent d'un tiers dans l'enceinte scolaire gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant).*

*Toujours pour des raisons de sécurité, **les portes de l'école seront fermées à 8h30, 11h30, 13h30 et 16h30.***

***Nous vous remercions par avance de respecter les horaires de l'école.***

# CAHIER DE LIAISON

- Chaque enseignant(e) organisera une réunion d'information pour sa classe. **La date de rencontre avec l'enseignant(e)** de votre enfant vous sera communiquée ultérieurement. Ce sera l'occasion pour vous de découvrir le fonctionnement de la classe et de la vie de l'école. **Votre présence est vivement recommandée.**



## Le cahier de liaison

- Il sert à assurer le lien entre la famille et l'école. Il doit être **tous les soirs dans le cartable de votre enfant**. Tous les documents doivent être signés le jour même. Si vous souhaitez transmettre une information, vous pouvez l'indiquer dans ce cahier.
- **Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant**, merci de prendre rendez-vous, par le biais du cahier de liaison.

## Espace numérique de travail

- Un espace numérique de travail, EDUCARTABLE a été choisi pour l'établissement. Il permet de communiquer directement avec vous les parents, de transmettre les devoirs, les livrets scolaires et divers documents et ce de la maternelle au CM2.
- Ainsi les enseignant(e)s ont la possibilité de faire des messages groupés, ce qui permet de ne pas passer par le cahier de liaison et d'éviter des impressions multiples.

# SERVICE PÉRISCOLAIRE

## Restauration scolaire

Prestataire Société LEZTROY

Prix du repas - enfant = 4,50 €

*\*Le montant du prix des repas est fixé par délibération du conseil municipal art.9(\*)*



### ► Article 4(\*) : Repas servis au restaurant scolaire

- Les repas sont livrés chaque matin, en liaison froide. Les repas sont portés à température au restaurant scolaire au moyen d'un four de réchauffage.
- Les élèves de maternelles sont servis à table.
- Les élèves de l'élémentaire prennent leur repas par roulement, à l'aide de selfs (chaud ou froid).
- Les menus sont affichés au restaurant scolaire, ainsi qu'à l'entrée de l'école. Ils sont également diffusés sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Enfance-Jeunesse/vie scolaire/restauration scolaire ».
- Il n'est pas possible de les modifier. En cas de pathologie importante un panier repas fourni par les parents sera obligatoire, avec une participation financière des parents. L'élève consommera au restaurant scolaire le panier repas fourni par les parents, selon les modalités définies dans le PAI.

### ► Article 10(\*) : Modalités de règlement

- Une facture récapitulative des prestations réalisées (garderie, restaurant scolaire, étude surveillée) sera visible sur le Portail Famille en début de chaque mois. Vous pourrez effectuer votre règlement par prélèvement automatique (après fourniture d'un RIB et du mandat de prélèvement), par paiement en ligne sécurisé depuis votre portail ou en mairie par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.
- En cas de difficultés financières, une demande d'aide peut être faite par l'intermédiaire de l'assistante sociale (PMS Gaillard) qui sera examinée par le CCAS.

# SERVICE PÉRISCOLAIRE

- En cas d'accumulation d'impayés, le maire peut procéder à l'annulation de la réinscription de l'élève pour l'année suivante aux activités communales de restauration scolaire et périscolaire (garderie), jusqu'à la régularisation de la situation.



*(\*) Ces articles sont extraits du règlement intérieur des services périscolaires.*

## Restaurant scolaire :

Gülsün	Agent de restauration
Luza	Animatrice et service repas
Virginie	Aide au repas
Rosemary	Aide au repas et nettoyage
1 agent en cours de recrutement	Nettoyage

## Surveillance cours (pause méridienne)

### Selon les jours et les heures :

Virginie	Marie	Luza	Eliane
Julie	Audrey	Carmen	+ une personne en cours de recrutement

## Garderie :

Carmen, Eliane, Luza, Julie, Marie, Audrey et une personne en cours de recrutement.



# MAIRIE D'ÉTREMBIÈRES



## Service scolaire

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie d'Étrembières  
**04.50.92.04.01**

### HORAIRES DE L'ACCUEIL

#### Service SCOLAIRE

Lundi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Mercredi : 13h30 à 17h30

Jeudi : 13h30 à 18h30

Vendredi : 9h à 12h

### POUR TOUT CHANGEMENT CONCERNANT LE PÉRISCOLAIRE

(Garderies, restaurant scolaire), veuillez contacter la responsable du périscolaire : Mme Catherine Moenne-Loccoz par téléphone au **04.50.37.39.15** ou par mail : [periscolaire@etrembieres.fr](mailto:periscolaire@etrembieres.fr)

# CENTRE DE LOISIRS

## Centre de Loisirs Gaillard Étrembières



- Le Centre de Loisirs Gaillard Étrembières est un centre de loisirs mutualisé entre les deux communes.
  - Il organise des activités éducatives et de loisirs en direction des enfants de 3 à 11 ans.
  - Il est composé de 100 places pour la commune de Gaillard et 30 places pour la commune d'Étrembières.
- Les inscriptions se font auprès du Guichet Unique situé en mairie de Gaillard, Cours de la République.
  - Il accueille les enfants pour des activités périscolaires le mercredi toute la journée et pour des activités extrascolaires pendant les périodes de vacances scolaires.

**Adresse :** 7 Bis Rue du Martinet - 74240 Gaillard

**Site internet :** [www.gaillard.fr/centre-de-loisirs-mutualise-pendant-les-vacances-scolaires/](http://www.gaillard.fr/centre-de-loisirs-mutualise-pendant-les-vacances-scolaires/)

**Mail :** [animation.secretariat@gaillard.fr](mailto:animation.secretariat@gaillard.fr) - **Tél. :** 04 50 39 55 57

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 8h à 12h et  
13h30 à 17h

Jeudi : 10h à 12h et 13h30 à 17h

---

## Centre de Loisirs de la Bergue

**Adresse :** 422 Route de Thonon 74380 Cranves-Sales

**Tél :** 04 50 39 30 37 **Mail :** [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com)

**Horaires d'ouverture du secrétariat :**

**En dehors des vacances scolaires :** Le lundi de 14h à 17h30 - Le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h - Le jeudi de 8h30 à 12h - Le vendredi de 14h à 17h30

**Pendant les vacances scolaires :** Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

- Règlement  
- Fiche  
individuelle -  
Centre de  
Loisirs Gaillard  
- Autorisation de Sortie du  
Territoire  
- Vacances de Février au  
Centre de Loisirs

# ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES



- Les représentants des parents d'élèves (un par classe) siègent au Conseil d'École aux côtés des enseignant(e)s et des représentants de la municipalité. Le conseil d'École se réunit trois fois par an.
- La date des élections du nouveau comité vous sera communiquée dès que possible.
- Les parents intéressés doivent se faire connaître rapidement auprès de la directrice ou de l'enseignant(e) de leur enfant.

---

## FICHES DE RENSEIGNEMENTS



- À compléter et à retourner à l'enseignant(e) le plus rapidement possible, même si celle-ci a déjà été transmise à la mairie.
- Si vous avez plusieurs enfants, complétez une fiche pour chacun d'entre eux.
- **En cours d'année, pensez à nous signaler tout changement, d'adresse, de numéro de téléphone, de mail ...**

# TELE ALERTE POLICE MUNICIPALE



- L'inscription à la télé alerte de la commune vous permet de recevoir par sms toute information relative à un changement à l'école : fermeture exceptionnelle d'une classe ou de l'établissement, récupération des enfants sur un autre lieu (alerte intrusion ou incendie – exercice d'état-major)...
- Tout changement de numéros de téléphone doit être signalé afin de mettre à jour vos coordonnées de façon à toujours être informés.
- Vos coordonnées sont confidentielles et vous pouvez demander à les supprimer à tout moment.

---

## ASSURANCES



- L'assurance (**responsabilité civile et individuelle accident**) est **obligatoire** pour couvrir les risques d'accident pendant le temps scolaire, ainsi que hors temps scolaire (restaurant scolaire, étude, garderie).
- **Vous devez fournir à l'école une attestation d'assurance (MAE ou autre)** même si celle-ci a déjà été transmise à la mairie.

*L'équipe enseignante et le périscolaire veilleront à mener cette année scolaire en toute sérénité en adaptant l'accueil de votre enfant, dans le respect des règles sanitaires, pour préserver la santé de tous. Nous espérons pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.*

## ***Calendrier scolaire 2023/2024***

<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Lundi 4 septembre 2023
<b>Vacances de Toussaint</b>	Samedi 21 octobre 2023 Reprise lundi 06 novembre 2023
<b>Vacances de Noël</b>	Samedi 23 décembre 2023 Reprise lundi 08 janvier 2024
<b>Vacances d'Hiver</b>	Samedi 17 février 2024 Reprise lundi 04 mars 2024
<b>Vacances de Printemps</b>	Samedi 13 avril 2024 Reprise lundi 29 avril 2024 Mercredi 8 mai 2024 Reprise Lundi 13 mai 2024
<b>Début des vacances d'Été</b>	Samedi 06 juillet 2024

---

Août 2023 / Document non contractuel édité par la mairie d'Etrembières –  
[www.etrembieres.fr](http://www.etrembieres.fr)

Livret d'information est une publication de l'école publique Jean-Jacques Rousseau,  
info/communication de la municipalité d'Etrembières  
Réalisation : Célia Garofalo